



Rapport de recherche

2017

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

## Racisme anti-Noir.e en Suisse: formes, expressions et contextes Analyse du rapport du CRAN (2015) et recommandations pour de futures enquêtes

---

Petremont, Mélanie Evely; Michel, Noemi Vanessa

### How to cite

PETREMONT, Mélanie Evely, MICHEL, Noemi Vanessa. Racisme anti-Noir.e en Suisse: formes, expressions et contextes Analyse du rapport du CRAN (2015) et recommandations pour de futures enquêtes. 2017

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:153106>

SFM Studies #67f

Denise Efionayi-Mäder et Didier Ruedin

Ont contribué à cette étude :  
Mélanie-Evely Pétrémont, Noémi Michel  
et Rohit Jain

# Etat des lieux du racisme anti-Noir·e en Suisse

Etude exploratoire à l'attention du  
Service de lutte contre le racisme (SLR)

Octobre 2017

**Mandant**

Service de Lutte contre le racisme (SLR)

**Auteur·e·s**

Denise Efionayi-Mäder et Didier Ruedin

Ont contribué à cette étude : Mélanie-Evely Pétrémont, Noémi Michel  
et Rohit Jain

© 2017 SFM

ISBN 10 : 2-940379-62-9

ISBN 13 : 978-2-940379-62-0

# **Racisme anti-Noir.e en Suisse: formes, expressions et contextes**

## **Analyse du rapport du CRAN (2015) et recommandations pour de futures enquêtes**

Mélanie-Evely Pétrémont et Noémi Michel

4 avril 2016

### Table des matières

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                     | 2  |
| 1. Synthèse des principaux constats du CRAN .....                                      | 3  |
| 2. Typologie et contexte des formes d'expression du racisme anti-Noir.e .....          | 3  |
| Huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e .....                                  | 4  |
| Quatre facteurs contextuels du racisme anti-Noir.e.s en Suisse .....                   | 9  |
| 3. Vers une grille de lecture postcoloniale et critique de la race .....               | 12 |
| 4. Conclusion : recommandations pour les entretiens d'experts et les focus group ..... | 20 |
| Recommandations théoriques, conceptuelles et analytiques .....                         | 21 |
| Recommandations méthodologiques .....                                                  | 22 |

# Introduction

Ce rapport de 284 pages rend compte d'un travail sur la manifestation du racisme anti-Noir.e en Suisse sur une période de quatorze ans. Il est signé par le Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme anti-Noir (CRAN) acteur associatif principal sur la question du racisme anti-Noir.e depuis sa création en 2002, qui se présente aussi comme l'Observatoire du Racisme Anti-Noir en Suisse. Le document est composé de plusieurs parties présentant des données de différente nature. Une première partie, intitulée "Actualité du racisme anti-Noir en Suisse", s'appuie principalement sur des articles de presse pour proposer un recueil de faits et d'actes de racisme anti-Noir ayant eu lieu en Suisse. Ceux-ci sont présentés en fonction de la modalité de leur signalement et de leur recueil: *données d'enquête* menée par le CRAN entre 2000 et 2003 (chapitre 1), *revue de presse* menée par le CRAN et associations partenaires (chapitre 2), *témoignages* récoltés directement par le CRAN ou relayés par des associations partenaires (chapitre 3). La deuxième partie "Actualité de l'action du CRAN", présente les diverses actions du CRAN (chapitre 1) et les prises de position de l'association (chapitre 2).

Dans notre analyse, ce document est appréhendé autant comme une source de données sur le phénomène du racisme anti-Noir.e que comme une prise de position d'un acteur de terrain expert sur le racisme anti-Noir.e en Suisse. Ces deux dimensions seront prises en compte dans la présente enquête développée pour le Service de lutte contre le racisme en partenariat avec le FSM de l'Université de Neuchâtel. Cependant, dans le cadre de ce pré-rapport, notre analyse se concentre essentiellement sur la première partie du rapport du CRAN, qui présente une compilation de faits collectés au travers des diverses activités menées dans le cadre des buts de l'association<sup>1</sup>. L'état des lieux établi par le CRAN présente un tableau alarmant sur le racisme anti-Noir.e en Suisse, qui se caractérise par une impunité quasi systématique des actes de racisme à l'égard des Noir.e.s de la part des autorités compétentes. Notre analyse poursuit ici trois objectifs : dégager les différentes formes d'expression du racisme anti-Noir, spécifier les modalités de leurs manifestations et, enfin, déduire les dimensions spécifiques au racisme anti-Noir.e en Suisse qui pourront par la suite guider les prochaines étapes de l'enquête. Nous développons ainsi notre analyse en quatre étapes. Après une brève synthèse des constats du CRAN, nous présentons une typologie et une analyse contextuelle des formes d'expression du racisme anti-Noir.e, cette analyse inductive est par la suite mise en perspective avec une grille de lecture postcoloniale et critique de la « race », ce qui nous permet, en conclusion de formuler des recommandations théoriques et méthodologiques pour l'enquête de terrain qualitative et exploratoire qui sera menée dans le cadre des prochaines étapes de l'étude menée pour le SLR.

---

1 De l'aveu même des auteurs, les faits et données rassemblées dans le rapport ne sont pas exhaustifs puisqu'ils ne sont pas le résultat d'une recherche mais ont été collectés au travers des diverses activités menées dans le cadre des buts de l'association (voir les activités de l'association sur leur site internet : <http://www.cran.ch/>). Ce matériau demeure néanmoins d'une importance capitale pour notre présente enquête en raison de l'importance numérique de l'inventaire des faits de racisme rapportés et de l'évaluation des besoins formulés en termes de lutte contre le racisme.

# 1. Synthèse des principaux constats du CRAN

A la lecture du rapport du CRAN, nous avons relevés les principaux constats suivants :

- Le racisme anti-Noir.e.s se manifeste de multiples manières et à travers toutes les sphères sociales.
- Les violences policières apparaissent comme la modalité principale de manifestation du racisme anti-Noir.e.s en Suisse. Ces violences ont principalement lieu lors de contrôles liés à la drogue et à l'asile. De plus, elles exposent au délit de faciès l'ensemble de la population Noire vivant en Suisse.
- Les occurrences du racisme anti-Noir.e.s sont en augmentation depuis le début des années 2000.
- Le contexte politique, marqué par des discours xénophobes et racistes dans le cadre des campagnes autour de la politique migratoire, aggrave l'exposition des Noir.e.s au racisme.
- Les institutions et les associations dédiées à la lutte contre le racisme ne ciblent pas le racisme anti-Noir.e en priorité et disposent de peu de ressources.
- Lorsque des cas de racisme anti-Noir.e sont portés en justice, ils ne débouchent que très rarement sur une condamnation. Conscientes de ce fait, les victimes ne déposent que rarement une plainte.
- Les Noir.e.s sont les personnes les plus discriminées en Europe et en Suisse, selon la Commission européenne<sup>2</sup>, cette réalité contraste avec une mise sous silence et un manque de visibilité du phénomène en Suisse.
- Les hommes jeunes sont les plus touchés par le racisme anti-Noir.e.

## 2. Typologie et contexte des formes d'expression du racisme anti-Noir.e

Nous avons passé en revue l'ensemble des «Faits marquants d'actualité sur le Racisme anti-Noir »<sup>3</sup> du rapport du CRAN afin de les regrouper sur la base des différents *types d'actes* relatés et d'établir inductivement une typologie des *formes d'expression du racisme*

---

2 Cf. rapport CRAN, cas : « Suisse : Selon la Commission européenne, les Noirs restent parmi les plus discriminés », p. 97.

3 « Chapitre 2 », *Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 (...)*, Le CRAN, Berne 2015.

*anti-Noir.e*<sup>4</sup>. Parmi ces formes d'expression, nous retrouvons celles décrites par les personnes interviewées dans le cadre de l'enquête du CRAN 2000-2003<sup>5</sup>, auxquelles nous avons ajouté de nouveaux types. Nous listons dans un premier temps les formes d'expression du racisme anti-Noir.e en huit catégories, puis, nous présentons quatre facteurs permettant la mise en contexte de ces actes et manifestations.

## Huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e

- **Atteintes physiques proférées par des civils**

Le rapport révèle que les violences sur le corps ne sont pas l'apanage exclusif de la police. De nombreux cas recensés présentent des personnes – hommes ou femmes – victimes d'agressions commises par des *quidams*. Le profil des acteurs est divers: certains affichent ou déclarent une appartenance à des groupes revendiquant une suprématie blanche (Nazis, extrême droite, etc...) comme le montre par exemple le cas survenu en 2004 du tabassage d'un Noir dans le stade de foot de Bâle par des supporters ayant préalablement fait le salut d'Hitler<sup>6</sup>, ou l'attaque par des Skinheads contre Ricardo Lumengo, alors candidat au Grand Conseil bernois, survenue en 2006 à la gare de Bienne<sup>7</sup>, ou encore l'agression d'un père blanc et de ses enfants métis à la gare de Baden en 2008 par des néo-nazis connus de la police<sup>8</sup>.

Cependant, il est intéressant de noter qu'au moins 50% des actes répertoriés dans cette catégorie sont commis par des personnes n'affichant ou ne déclarant pas d'appartenance à un groupe idéologique ou politique particulier. On peut relever notamment le passage à tabac d'un client du magasin Coop Pronto de la Place Chauderon à Lausanne en 2012 par plusieurs vendeurs qui l'avaient suspecté de vol à l'étalage<sup>9</sup> ou celui d'un homme en fauteuil roulant à Bâle la même année, par un groupe l'ayant insulté puis tabassé en raison de sa couleur de peau (p. 90). Parmi les cas d'atteintes physiques, plusieurs sont perpétrés dans l'intention de donner la mort, notons notamment le cas d'un Valaisan Blanc ayant tiré à vue sur un requérant d'asile (p. 51) ou le cas survenu en 2014 d'un homme Noir poignardé dans le dos alors qu'il marchait, en pleine rue, sans motif expliqué par un homme qui le suivait puis a pris la fuite (p. 95). Relevons également que ce genre d'agression d'épargne pas les

---

4 Cette méthode s'inspire de la théorie enracinée (grounded theory) proposée par Juliet Corbin et Anselm Strauss dans *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Coll. Res socialis, vol. 22, Academic Press, Fribourg. Elle consiste à coder inductivement les données par thème en tenant compte de leur contexte d'apparition. Le nom des catégories peut être emprunté aux formulations des participant.e.s ou à la littérature existante.

5 À savoir : discriminations, moqueries, injures, mauvais regards et atteintes physiques, cf. « Chapitre 1 », *Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 (...)*, Le CRAN, Berne 2015.

6 « Bâle : un supporter brutalisé au stade par des supporters », p. 45.

7 « Bienne (BE) : Le politicien Noir Ricardo Lumengo victime d'une agression de Skinheads », p. 50.

8 « Baden (AG) : Des néo-nazis s'en prennent un Suisse Blanc et à ses deux enfants métis », p. 65.

9 « Lausanne : Un Noir soupçonné de vol à l'étalage à la Coop est violemment tabassé par des vendeurs », p. 88.

femmes, un cas présente le tabassage d'une fille brésilienne Noire de 18 ans par une bande de 4 à 6 filles dans un bus de Wetzikon en 2012. Celles-ci ont proféré des insultes racistes à son encontre avant l'agression physique (p. 89).

- **Abus de pouvoir de la part de la police, allant du délit de faciès au tabassage et à la mise à mort**

Les cas d'expression du racisme relatés les plus violents ont lieu dans le cadre de confrontation avec les forces de l'ordre, en particulier la police. Un cas illustre la triste ironie du délit de faciès survenu dans la gare de Saint-Gall en 2003 (p. 31). Un membre du comité du CRAN est en train de réaliser un entretien avec un requérant d'asile Noir (dans le cadre de l'enquête présentée dans le chapitre 1 de la première partie du rapport) lorsqu'ils se font interpellé par la police « *Eh Negger Ausweiss !* » alors qu'ils demandent aux policiers la raison du contrôle, ceux-ci répondent « *De toutes façons, les plupart des Noirs sont des dealers. Il faut les contrôler lorsqu'ils forment un attroupement, car cela peut nuire à l'ordre public* ». Outre les interpellations verbales, l'humiliation se fait souvent au moyen de la mise à nu du corps dans les lieux publics (voir par exemple les cas présentés en pp. 27, 37, 44) ou dans les postes de police, en témoigne le cas d'une jeune femme déshabillée intégralement devant des hommes policiers au commissariat de Thônex, à Genève en 2002. L'intervention de la police a eu lieu après un contrôle de titre de transport dans un tram, lors duquel la jeune femme accompagnée de son bébé de cinq mois avait été jugée agressive et justifié l'intervention violente de la police et sa conduite au poste (p. 27). Plusieurs cas relatent des confrontations entre des Noir.e.s et la police ou des agents de sécurité dans des centres pour requérants donnant se soldant par la mort (voir les cas « Lausanne : Aucun recours contre la mort en prison d'un requérant nigérian », p. 26 ; « Zoug : Décès d'un NEM, p.45 ; « Genève, Plainte classée dans l'affaire de la chute meurtrière d'une jeune Guinéenne, p. 59). Dans ces cas, les circonstances restent souvent non élucidées et dans le cas d'un dépôt de plainte, celle-ci se solde par un classement.

- **Discrimination**

Les cas répertoriés présentent plusieurs lieux/cadres de discrimination : l'empêchement d'accès à des lieux d'usage public (restaurants, bars et discothèques) qui représente la majorité des cas (cf. pp. 48, 68, 83, 90, 92); la discrimination à l'embauche ou en cours d'emploi cf. par exemple le cas d'une femme Noire qui s'est vue refuser un emploi à l'EMS de la Gottaz à Morges une fois que l'employeur a constaté qu'elle était Noire (p. 43), ou le licenciement abusif d'un jeune homme ayant refusé de servir une cliente l'ayant traité de « Sale Nègre » dans un restaurant MacDonald à Berne (p. 33). Nous constatons également plusieurs cas révélant un traitement différencié dans l'espace public, par exemple lors des contrôles de titres de transports dans les transports publics, où les personnes Noires sont plus systématiquement contrôlées que les non-Noires (cf. pp. 72, 82, 83). Pour cette catégorie comme pour les autres, les femmes ne sont pas en reste. Citons le cas d'une jeune femme dont l'inscription à une agence matrimoniale lausannoise a été refusée en raison de la couleur trop foncée de sa couleur de peau et pour laquelle sa directrice s'est défendue en déclarant qu'elle ne pouvait pas « forcer des clients à coucher avec des Noires » (p. 77).

- **Injures**

Il est difficile d'isoler cette catégorie, car les injures proférées à l'encontre de personnes Noires sont dans la plupart des cas accompagnées d'autres types d'actes, notamment des attaques physiques (voir « atteintes civiles proférées par des civils » et « abus de pouvoir de la part de la police ») ou dans la quasi-totalité des cas relevant des différents lieux/cadres de discrimination (cf. « discrimination »). Nous pouvons cependant remarquer une récurrence dans le *champ sémantique de l'insulte* utilisé par les acteurs, qui se restreint dans la plupart des cas aux deux termes « Noir » et « Nègre » accompagnés de qualificatifs dénigrants et négatifs et déclinés en fonction du genre de la victime : « sale Nègre », « Nègre de merde (ou «*Scheissnegger*) pour les hommes (cf. Cas pp. 35 ; 42 ; 50 ; 77-78 ainsi que les témoignages, pp. 106 et 111) et « sale Nègresse » pour les femmes (cf. cas pp. 26 et 72). C'est également le terme « Nègre » qui est choisi par un candidat du parti UDC pour ses tags inscrits sur les murs de Bex proches d'un centre pour requérants d'asile : « Nègres go homme » (pp. 55 et 56).

Il est intéressant de noter que ce terme cible des victimes noires sans distinction faite de leur origine culturelle, ethnique ou géographique. Ce n'est jamais la nationalité qui est visée, mais la supposée infériorité de la victime dont la couleur de peau serait le signe constitutif et la preuve. Cette indistinction a pour effet de renvoyer toutes les victimes de racisme anti-Noir.e à un groupe prétendument homogène : « les Noir.e.s ». Ceci se vérifie dans les innombrables amalgames commis dans le cadre des actes racistes recensés (toutes catégories confondues) entre la couleur de peau et des stéréotypes y associés. « Noir » serait ainsi synonyme d'illégalité, d'activité illicite (en particulier le trafic de drogue), de bêtise, d'ignorance pour les hommes ; de laideur, de promiscuité, de mauvaise odeur pour les femmes. Ce répertoire de stéréotypes infamants renvoie directement au registre de la « classification des races » établie dans le champ de l'anthropologie physique du XIX<sup>ème</sup> siècle, par la suite connue sous le terme de « racisme biologique », dans lequel « Nègre » était un terme utilisé pour désigner les personnes Noires indépendamment de leur origine. La pérennité de l'utilisation de ce terme autant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique montre que l'idéologie et l'imagination raciales de la période coloniale sont toujours opérantes dans les formes de racisme anti-Noir.e contemporaines.

Un autre registre qui se dégage des insultes raciales recensées est celui du renvoi à l'animalité, en particulier le singe, pour les mêmes raisons historiques. En effet, l'anthropologie coloniale a appliqué la théorie des races humaines à la théorie darwinienne de l'évolution, plaçant l'homme et la femme Noir.e au bas de l'échelle de l'espèce humaine, voir en dehors de celle-ci, entre le singe et l'être humain. Ce registre est souvent à l'œuvre, par exemple lorsque le président du Parti UDC compare les dictateurs africains à des macaques (p. 26) ou que le parlementaire Lumengo se voit lancer des bananes à la figure (p. 64). De manière insidieuse, la confrontation cumulée à ce répertoire sémantique déshumanisant est intégrée par les personnes Noir.e.s, qui peuvent aller jusqu'à douter elles-mêmes de leur pleine humanité, comme l'illustre le témoignage de N. Mutemba arrivée en Suisse en tant que réfugiée. S'exprimant sur le regard porté sur elle par sa famille d'accueil elle explique que celle-ci « *n'était pas ouvertement raciste, mais son attitude et ses propos nous faisaient bien comprendre que les Africains étaient des sous-hommes. Nous étions "les pauvres Africains". A un moment, je me suis vraiment demandé sur les Noirs étaient plus bêtes que les autres, si nous n'étions pas restés un peu des singes* » (p. 118).

- **Moqueries**

Les moqueries renvoient au même registre sémantique que les injures (déshumanisation, renvoi à l'animalité). Il est toutefois intéressant de noter une *mise en scène* qui accompagne ces moqueries. L'exemple le plus illustratif est celui d'un enterrement de vie de garçon d'un policier survenu à Genève en 2004, pour lequel ses collègues l'ont déguisé en Noir en grimant son visage et en le coiffant d'une perruque « afro ». Les collègues ont ensuite mimé une arrestation musclée de dealer, puis ont attaché le déguisé à une corde reliée à une voiture en l'obligeant à courir derrière elle. Dans ce cas, on se moque des Noir.e.s à travers le membre du groupe bizuté. Les ressorts du rire à l'œuvre sont multiples : notons la reprise de la pratique comique du "blackfacing" qui trouve son origine aux Etats-Unis, utilisée par des Blancs précisément pour singer les Noir.e.s de manière caricaturale et dénigrante au cinéma et au théâtre ainsi que la reprise de la pratique de punition des esclaves fugueurs (tirés par un véhicule). Ces deux pratiques historiquement révolues se télescopent dans l'imitation du contrôle d'identité violent. Par cette mise en scène, les différents espaces-temps de ces pratiques cohabitent, informent et renforcent les stéréotypes raciaux à l'œuvre dans le racisme anti-Noir.e de la Suisse contemporaine, révélant une continuité de l'imaginaire colonial dans l'appréhension des Noir.e.s en Suisse.

- **Expression de dégoût, refus de contact**

De nombreux cas montrent des manifestations de rejet affiché de la part de citoyennes et citoyens suisses, en dehors du cadre exclusif des votations populaires. Quatre cas de pétitions de voisinage contre l'accueil de réfugiés dans des communes sont mentionnés (Bex, Fribourg, Vallorbe, Argovie), à cela s'ajoute trois cas des dégradations matérielles de centres pour requérant.e.s d'asile, notamment au cocktail Molotov (pp. 37, 40 et 46) ainsi que des distributions de tracts appelant à la haine raciale. Cette catégorie de racisme nous paraît importante à prendre en compte pour son caractère collectif sans toutefois que les individus soient liés par un groupe de pensée commun et/ou particulier.

- **Expression d'une supériorité de la « race » blanche / d'une infériorité de la « race » noire**

Cette dimension traverse l'ensemble des manifestations de racisme anti-Noir.e, si l'on considère que le racisme consiste en l'affirmation d'une infériorité du groupe ou de l'individu subissant le racisme. Ce renvoi à l'infériorité est parfois rendu explicite dans des prises de position publiques, par exemple lorsqu'un journaliste d'un quotidien romand reproche en 2002 au président zimbabwéen de « *chasser les paysans blancs, seuls à être capables de cultiver des denrées alimentaire à une échelle qui dépassent la simple subsistance* » (p. 27).

- **Expression et/ou sentiment de non-appartenance à la société suisse**

Lorsque l'on se penche sur certains propos publics racistes relatés dans les cas de racisme anti-Noir.e, on constate le recours à une rhétorique définissant l'identité suisse par l'appartenance à une certaine « culture blanche ». Ce type de discours, caractéristique de la

rhétorique de la suprématie blanche<sup>10</sup>, fait référence à une menace de l'intégration de corps étrangers non-blancs. Cette expression de non-appartenance nationale de celles et ceux qui ne sont pas Blanc.he.s se trouve illustrée dans plusieurs cas recensés, dont certains sont sans équivoque, par exemple ce discours du président du conseil communal de Opfikon proclamé le jour de la fête nationale en 2010 : « *La Suisse a une culture blanche et la gardera (...). Elle va continuer à développer cette culture avec les autres Etats européens. Les influences des cultures non-occidentales se mélangent parfois positivement avec notre culture. L'établissement de personnes originaires de cultures extra-européennes doit cependant être refusé, car cela représentera une sorte de surmenage* » (p. 79). Après son élection au titre de Miss Suisse en 2008, Whitney Toyloy ainsi que sa dauphine Tekha Datta, ont reçu des attaques de la part du PNOS (Partei Natinal Orienterter Schweizer) éloquentes : « La Suisse brune représente un abcès qui bouffe l'indépendance de la Suisse » ou encore : « quelqu'un qui a des racines helvétiques ne ressemble pas à Toyloy » (p. 66). L'idée de l'inadéquation entre l'identité suisse et le fait d'être noire n'est pas l'apanage des partis d'extrême droite, car lorsqu'il s'agit de laisser le choix aux téléspectatrices et téléspectateurs de voter, un consensus va en faveur de la préférence pour la « blancheur nationale »<sup>11</sup> En d'autres termes, ces propos affirment que les non-Blanc.he.s ne sont pas bienvenu.e.s en Suisse, car ils ne sont assimilables à la culture blanche qui la constitue. Les réactions vives survenant lors de concours de beauté impliquant des Noir.e.s sont symptomatiques du fait que la préférence nationale n'est pas seulement une question de nationalité, mais une question de couleur et de phénotype, et donc une question *raciale*. Dès lors, ces réactions ne sont pas à considérer comme de la xénophobie, mais comme du racisme, et du racisme anti-Noire.e en particulier.

Lorsque l'on s'intéresse à *l'effet* de ce discours sur l'expérience vécue, on constate un sentiment de non-appartenance à la Suisse de la part de Noir.e.s, qui n'ont parfois jamais connu de parcours migratoire, mais sont tout de même considérés comme des « migrant.e.s » ou des étrangers dans leur propre pays, devenant ainsi ce que Fatima El Tayeb désigne sous le nom de « European Others<sup>12</sup> ». En effet, de nombreux témoignages parlent de découragement d'être Noir.e en Suisse, allant jusqu'à la volonté de se suicider. C'est le cas d'un Congolais père de famille de 38 ans vivant depuis 15 ans en Suisse au moment des faits, qui subit régulièrement des contrôles de police alors qu'il se rend, comme chaque matin, sur son lieu de travail à la gare (il est employé des CFF, raison pour laquelle il arrive souvent à 5h du matin dans la gare de Bienne). Le jour où des policiers l'ont obligé à se dénuder en public devant des passants, il s'est senti tellement humilié qu'il n'a pas réussi à se rendre au travail et a pensé au suicide. Pour toute justification, une fois son identification vérifiée, les agents de police lui ont dit : « *Monsieur, en tant que Noir, il ne fallait pas se trouver à tel endroit à ce moment-là* » (p. 37). Des jeunes étudiants Noirs témoignant de leur rapport à la police et racontent qu'ils se font contrôler « jusqu'à trois ou quatre fois » par jour, ces contrôles s'accompagnant parfois de fouille des parties génitales. Lorsqu'ils expliquent qu'ils sont Suisses, ils ne sont pas crus, et se disent « découragés »

10 Voir Michel, N., & Honegger, M. (2010). Thinking Whiteness in French and Swiss Cyberspaces. *Social Politics*, 17(4), 423-449.

11 Cf. le cas « Zürich : Suisse et Miss de beauté Noire placée 1ère par la presse mais rétrogradée 2ème par le public », p. 59.

12 EL-TAYEB Fatima, *European Others. Queering Ethnicity in Postnational Europe*, University of Minnesota Press, Minneapolis, London, 2011.

par cette situation. (p. 94). Ce découragement et le sentiment de n'avoir pas les mêmes chances que les autres en Suisse, poussent certain.e.s à quitter la Suisse, comme le footballeur suisse d'origine congolaise ayant claqué la porte à son club pour rejoindre un club allemand : « (...) si je suis parti, ce n'est pas parce que je n'étais pas dans le onze de base, pas du tout. (...). C'est le sentiment de n'avoir pas la même chance que tout le monde, (...) qu'être Noir est un handicap éternel » (p. 27).

Les nombreux cas<sup>13</sup> relevant de cette catégorie (expression/sentiment de non-appartenance) montrent comment les expériences du racisme vécu par les Noir.e.s de et en Suisse donnent reflètent en miroir la reproduction et la structuration de la majorité blanche. Ces nombreux cas nous montrent en effet que la « blanchité » en Suisse, plus qu'un attribut du plus grand nombre, représente également une *norme dominante* qui détermine et les attentes en termes corporels et culturels.

Au terme de l'exercice de catégorisation des formes d'expression du racisme anti-Noir.e à partir des cas du rapport du CRAN, nous constatons que celles-ci ne sont pratiquement jamais exclusives, à savoir que les épisodes décrits contiennent le plus souvent plusieurs de ces formes, formant ainsi des *chaînes d'événements des actes racistes*. Par exemple, dans le cas de la jeune femme accompagnée de son enfant s'étant fait traité de « sale négresse » avant de se faire chasser d'un office de Poste de Genève en 2009 (p. 72), les formes « injure » et « discrimination » sont à l'oeuvre communément.

## Quatre facteurs contextuels du racisme anti-Noir.e.s en Suisse

Le rapport du CRAN nous permet de relever quatre facteurs contextuels importants à l'aune desquels il convient de faire sens des modes d'expression du racisme anti-Noir.e en Suisse.

- **Discours et images politiques**

Il n'est pas anodin de remarquer que le CRAN a choisi d'illustrer son rapport avec l'image de la campagne dite des « moutons » (« *Schäfchenplakat* ») menée par l'Union démocratique du Centre en 2007. Le rapport relève systématiquement les nombreuses campagnes politiques locales et nationales qui promeuvent le durcissement de la politique migratoire en mobilisant des images ou des propos dégradants pour les Noir.e.s en Suisse. Ces campagnes sont principalement menées par l'UDC, mais également par des partis d'extrême droite régionaux ou cantonaux tels que les Démocrates suisses dont l'une des campagnes s'appuie sur le slogan « Stop à l'africanisation ! » (p.74) ou tel que le Mouvement Citoyen Genevois (p.81).

Deux autres vecteurs de propos et d'images haineux à l'encontre des Noir.e.s sont relevés par le CRAN. D'une part, des citoyens suisses ou des personnalités politiques font circuler des tracts, envoient des courriers anonymes menaçants ou interpellent des Noir.e.s dans la

---

13 Voir également la mention de l'article du *Tages Anzeiger* ayant publié une enquête sur des jeunes Suisses à la peau noire témoignant de leur expérience avec la police et aux comportements discriminatoires (p. 28), et un article similaire publié par la Tribune de Genève « Vivre avec la peau foncée », le 6 janvier 2004, p. 40

rue. Le tag « Nègres go home » produit par un candidat UDC à Bex (pp. 55-56) et les propos de 2006 de Blocher, alors ministre, à l'égard de la « paresse » des Africains (p. 52) constituent les exemples les plus médiatisés. D'autre part, certaines campagnes à prétention anti-raciste ou humanitaire produisent également des discours et des images blessants comme l'illustre la campagne de 2003 « Ensemble contre le racisme » (p. 38) ou la controverse autour de la campagne d'AIDE Sida Berne (p. 29). Le rapport souligne également que ces campagnes et propos ne sont que très rarement poursuivis en justice ou dénoncés par les autorités publiques.

En résumé, le rapport esquisse un « environnement visible »<sup>14</sup> public qui est systématiquement marqué par des images et des slogans hostiles pour les Noir.e.s en Suisse. Un tel contexte constitue un facteur aggravant pour la manifestation du racisme. Il légitime l'expression du racisme et tend à décourager les victimes à se mobiliser ou à porter plainte.

- **Gouvernance de la lutte contre le racisme anti-Noir.e**

Le rapport relève l'importance de l'impulsion donnée par la Conférence mondiale contre le racisme de Durban de 2001. La perspective de cette conférence a permis de légitimer et de catalyser la lutte contre le racisme anti-Noir.e en Suisse. Elle a aussi contribué à l'établissement de plateformes de rencontres et d'échanges entre la société civile et les institutions étatiques (pp. 10-11). Elle a ainsi donné lieu à un véritable « mouvement » inédit jusqu'alors en Suisse (p.10). Sur le plan associatif, ce mouvement se reflète par une meilleure coordination entre les différentes associations qui représentent les communautés afro-descendantes et à la mise en place du CRAN, structure destinée à lutter contre le racisme anti-Noir.e de manière pérenne. Sur le plan institutionnel, ce mouvement se reflète dans un nombre croissant d'initiatives ou de prises de positions publiques autour du racisme anti-Noir.e, comme l'exemplifie l'ouverture d'une antenne d'écoute et de lutte contre le racisme dans la région de Berne dès 2002 (p.23) ou par la décision de la CFR de consacrer sa journée annuelle au racisme anti-Noir.e le 20 mars 2002 (p. 24).

Cependant, à partir du milieu des années 2000, ce mouvement perd de sa force et les synergies entre les institutions et la société civile deviennent moins évidentes. Les institutions supranationales continuent à souligner les déficits de la Suisse dans le cadre de la lutte contre le racisme, et notamment contre le racisme anti-Noir.e, soulignant un manque de moyens juridiques pour les victimes et dénonçant l'usage de propos et d'images xénophobes par les partis politiques, comme l'illustre le rapport du Rapporteur spécial de l'ONU contre les formes contemporaines de discrimination Doudou Diène (p. 50) ou encore les deux rapports de la Commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) (pp. 73, 93 et 97). Cependant, les autorités étatiques suisses tendent à réagir de manière défensive à ces interpellations supranationales comme l'illustre la réponse du Conseil fédéral aux critiques de l'ONU (p. 53). Parallèlement, les associations de lutte contre le racisme qui consacrent une part de leur actions à la question du racisme anti-Noir.e connaissent des coupes de subvention (tel est par exemple le cas d'ACOR SOS Racisme à

---

14 Jeremy Waldron définit l'"environnement visible" comme ce que l'on peut voir dans l'espace réel ou virtuel lorsque l'on regarde autour de nous ; Waldron, J. (2009). Dignity and defamation: the visibility of hate. *Harvard Law Review* 123, p. 1604.

Genève, p. 63) ; les mobilisations citoyennes contre le racisme ou en solidarité avec les requérant.e.s d'asile restent peu nombreuses tandis que les mobilisations initiées par la communauté Noire sont peu relayées ou parfois condamnées (voir le cas de la manifestation des requérants d'asile à Bex contre le tag « Nègres go home », p. 78). La gouvernance de la lutte contre le racisme – à savoir les ressources symboliques et matérielles qui déterminent l'orientation de la lutte contre le racisme – est de plus en plus prise en charge par les Bureaux cantonaux pour l'Intégration (p. 63) qui ne thématisent pas directement la spécificité du racisme anti-Noir.e.

En somme, le rapport fait ressortir une double logique d'institutionnalisation et de verticalisation de la gouvernance de la lutte contre le racisme qui a pour conséquence, si ce n'est de délégitimer, de rendre évasive la spécificité du racisme anti-Noir.e dans un contexte de hausse des actes de racisme anti-Noir.e attesté par plusieurs rapports nationaux et internationaux.

- **Contexte juridique**

Sur le plan juridique, deux éléments sont importants. Premièrement, le rapport relève un grand nombre de cas de violences policières (voir plus haut « Abus de pouvoir de la part de la police, allant du délit de faciès au tabassage et à la mise à mort ») et souligne que ces dernières ne sont que très peu souvent poursuivies en justice. Le plus souvent, ce sont les plaignant.e.s qui se retrouvent par la suite poursuivi.e.s pour diffamation ou mensonge comme l'illustre le cas d'un homme qui après avoir porté plainte suite à des fouilles dans le train s'est retrouvé condamné à des travaux d'intérêts public (p. 80). La police est aussi présentée comme un obstacle pour les dépôts de plainte pour racisme (voir ex. pp.84 et 85).

Deuxièmement, il ressort que l'article 261bis du code pénal, principal canal juridique de poursuite contre le racisme en Suisse est peu opérant dans le cas de racisme anti-Noir.e : les plaintes tendent à être classées à l'exemple du classement de la plainte déposée contre le tract des Démocrates suisses appelant les « Nègres » à « retourner sur leur continent » (p.84), annulées à l'exemple de la sanction levée contre un policier qui avait traité un requérant d'asile de « sale requérant » et de « cochon d'étranger » lors d'une interpellation publique (p. 94), ou encore égarée, à l'exemple de la plainte relative au cas d'une femme ayant été traitée de « Nègresse » par un employé de la poste, plainte égarée par le Ministère public du canton de Genève (p. 75). De plus, l'UDC attaque systématiquement la norme pénale contre le racisme, demandant sa modification ou sa suppression (pp. 61 et 94).

En somme, le rapport du CRAN rend compte d'un contexte juridique suisse qui se révèle peu opérant et par conséquent peu protecteur pour les Noir.e.s. Il montre aussi que le recours à des instances supranationales est peu prisé.

- **Médias**

Le rapport s'appuie principalement sur les quotidiens pour lister les faits marquants relatifs au racisme. Bien que le CRAN ne propose pas une réflexion critique systématique autour du cadrage médiatique autour des Noir.e.s et du racisme anti-Noir.e, notre lecture veut mettre en avant deux éléments importants. Premièrement, les médias semblent participer à la

production de stéréotypes à l'égard des des Noir.e.s. En effet, un très grand nombre d'articles traite de la question des opérations policières contre la drogues et stabilise ainsi le stéréotype selon lequel un Noir ou un Africain est un dealer. Deuxièmement, le cadrage médiatique des cas de racisme anti-Noir.e est orienté par une forme de personnalisation ou de spectacularisation. Autrement dit, le racisme est relaté comme un événement ayant touché une personnalité publique, évoluant le plus souvent dans la sphère du divertissement telle que Miss Suisse (p. 66) ou encore un Footballeur connu (p. 99); le racisme est aussi relaté dans sa forme la plus spectaculaire: les médias décrivent les fouilles et les dénudements des corps, ou encore des violences contre les requérants d'asile ou consacrent un espace conséquent aux « affaires » telles que celle de Bex, des accusations de fraude électorales portées contre Lumengo ou encore le cas de l'humoriste Dieudonné. Par contraste, les dénonciations et demandes portées par les associations locales et nationales de lutte contre le racisme anti-Noir.e sont peu relayées.

En somme, le rapport met en lumière un faible relais médiatique des voix associatives et politiques dénonçant et luttant contre le racisme anti-Noir.e.

De manière générale, si l'on considère que les quatre facteurs contextuels listés ci-dessus interagissent les uns avec les autres, alors le contexte suisse apparaît comme *aggravant* pour les différentes formes de racisme anti-Noir.e relatées plus haut et comme *entravant* pour la résistance – individuelle et collective – à ce phénomène.

### 3. Vers une grille de lecture postcoloniale et critique de la race

Nous proposons de rattacher les différentes manifestations et conséquences du racisme anti-noir.e. relevées et décrites ci-dessus à quatre *grilles de lecture* du racisme élaborées au sein des perspectives critique de la race et de la postcolonialité.<sup>15</sup> Ces quatre conceptualisations se recoupent les unes les autres : une même situation peut être analysée à l'aune de ces quatre perspectives. Nous les relevons ici dans leur singularité afin de mettre en avant leurs apports respectifs pour analyser le racisme anti-Noir.e en Suisse, plus précisément pour faire ressortir les formes, logiques et effets du racisme. Ces grilles de lecture sont articulées à des exemples de manifestation du racisme anti-Noir.e issus du rapport du CRAN. Elles pourront informer la conduite des entretiens d'expert et les focus groups.

---

15 L'étiquette des « théories critiques de la race et de la postcolonialité » regroupe une constellation d'approches telles que les *postcolonial studies*, la *critical race philosophy* ou encore les *black studies*. Nées dans les espaces académiques et politiques anglophones, ces perspectives connaissent un essor important dans le monde francophone depuis environ une décennie. Elles mettent toutes l'accent sur l'importance de comprendre les phénomènes racialisés à partir de l'histoire de l'esclavage et du colonialisme et abordent les récits et les expériences de celles et ceux dont ces histoires ont marqué les corps du sceau de la différence comme des sources importantes de savoir et de contre-pouvoir. Voir à ce sujet Mbembe, Achille (2006). Qu'est-ce que la pensée postcoloniale? Entretien avec Achille Mbembe. *Esprit : pour comprendre la pensée postcoloniale*, 330 (Décembre 2006), 117-133.

- **racisme au quotidien**

### *Définition*

Forgé par la sociologue Philomena Essed, la notion de « racisme au quotidien » qualifie « les micro- événements de la vie de tous les jours » qui ne renvoient pas à des actes extrêmes ou excessivement violents, mais dont « l'accumulation et la répétition » provoque des traumatismes sociaux économiques et émotionnels : « Relèvent du racisme au quotidien les refus à répétition, l'exclusion, les humiliations fondées sur des caractéristiques de phénotypes ou de cultures qui trouvent souvent leur justification dans une prétendue supériorité morale et culturelle de « la race blanche » et de « l'Occident » sur « les autres ». »<sup>16</sup>

### *Apports analytiques pour la présente étude*

D'après Philomena Essed, le racisme au quotidien se distingue principalement par le fait qu'il peut « se produire à tout moment, dans les situations les plus diverses, de manière répétitive, à l'improviste. Il fait partie intégrante des micro-événements de la vie de tous les jours, ne s'identifie pas aisément, et pris isolément, ne semble guère avoir d'importance »<sup>17</sup> et intègre les refus de reconnaissance de la nature raciste du micro-événement.

Ce concept appelle ainsi à identifier et à analyser les éléments du racisme qui s'articulent à la vie de tous les jours, et de ce fait, sont plus difficilement dénoncés et reconnus en tant que racistes. Il permet faire ressortir une triple logique relative à l'opération du racisme : *cumulative*, *invasive* et *insidieuse* (car difficilement dénoncée et combattue).

### *Illustration tirée du rapport du CRAN*

Ce type de racisme est le moins représenté dans les témoignages et « actes marquants » relevés dans le rapport puisque celui-ci s'est concentré sur les violences policières et atteintes physiques. Au vu des entraves au dépôt de plainte et au signalement du racisme auprès des institutions que rencontrent les victimes, il est aisément supposable que celles-ci se décident à parler lorsqu'elles considèrent que leur plainte sera considérée comme légitime aux yeux des institutions et des associations d'aide aux victimes. Or, étant donné l'impunité quasi totale des actes les plus violents atteignant l'intégrité physique des plaignant.e.s, nous pouvons imaginer que les victimes déconsidèrent elles-mêmes les actes de racisme qui ne répondent pas aux termes de la définition légale suisse de la discrimination raciale.

Or, même si les victimes de racisme anti-Noir.e dénoncent rarement publiquement les « actes cumulatifs de la vie de tous les jours », plusieurs témoignages expriment la

---

16 Essed, P. (2005). Racisme et préférence pour l'identique : du clonage culturel dans la vie quotidienne. *Actuel Marx*, 2(n° 38), 103 – 118 : p. 106.

17 Ibid. p. 104

conséquence de l'expérience vécue du racisme au quotidien. Dans un témoignage<sup>18</sup>, des jeunes Noirs suisses habitant Zürich expliquent qu'ils se font parfois contrôler « jusqu'à trois ou quatre fois » par jour par la police qui les mets à nu en pleine rue ou remettent en question leur nationalité et leur statut professionnel : lorsque lors d'un contrôle, l'un d'eux déclare « Je suis Suisse et je travaille à l'Etat » le policier lui répond : « Un gars comme toi ne travaille sûrement pas à l'Etat ». Nous avons dans cet exemple une chaîne d'exclusion dans laquelle s'entrecroisent, en se cumulant, différents types de racisme : le racisme institutionnel exercé par la police, une représentation de l'homme Noir comme homme violent et illégal (relevant d'un racisme genré) informant la pratique du contrôle systématique des corps des hommes Noirs dans l'espace public, et le racisme au quotidien par l'accumulation de ces actes au quotidien se produisant « à tout moment, dans les situations les plus diverses, de manière répétitive, à l'improviste » et atteignant psychologiquement les victimes (dans ce cas précis : découragement) qui vont jusqu'à remettre en cause leur appartenance à leur pays.

- **racisme genré**

#### *Définition*

La notion de « racisme genré »<sup>19</sup> ou d' « intersectionnalité » qualifie les manifestations et les effets du racisme qui se nourrissent et s'amplifient dans leurs interactions avec la structure, les politiques et les stéréotypes relatifs au genre. La théoricienne critique du droit Kimberley Crenshaw propose à cet égard une triple approche de l'intersectionnalité. L'*intersectionnalité structurelle* désigne les désavantages et les effets matériels excluants qui accablent les personnes situées à l'intersection de système de subordination – dans le cas présent, des femmes noires, ou des minorités sexuelles noires. L'*intersectionnalité politique* désigne la manière dont les discours et les pratiques politiques thématisent le genre et la race de manière mutuellement exclusive et tendent ainsi à effacer, à réduire ou à rendre peu intelligibles les expériences et situations complexes qui caractérisent les femmes ou les minorités sexuelles noires. L'*intersectionnalité représentationnelle* renvoie à la manière dont les stéréotypes et les catégorisations genrées et racialisées – qui circulent dans le champ culturel – convergent pour venir produire des images dominantes qui conditionnent la vie des femmes ou des minorités sexuelles noires.<sup>20</sup>

#### *Apports analytiques pour la présente étude*

Un cadre analytique intersectionnel rend compte 1) de situations et d'expériences coproduites par plusieurs systèmes de subordinations – tels que la « race » et le genre, les sexualités et la classe, 2) prend acte du fait que ces grands systèmes de différenciation sont couramment séparés par les discours intellectuels, politiques et populaires et rend compte

---

18 « Zürich : décourageant d'être Noir ! », Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 (...), Le CRAN, Berne 2015, p. 94.

19 Ibid. p.p. 106-107

20 Crenshaw, K. W. (1993). Beyond Racism and Misogyny: Black Feminism and 2 Live Crew. In M. J. Matsuda, C. R. Lawrence III, R. Delgado & K. W. Crenshaw (Eds.), *Words that Wound; Critical Race Theory, assaultive Speech and the First Amendment* (pp. 111-133). Boulder: Westview Press.

des effets de ces séparations sur les personnes dont les positions sociales sont marquées par des intersections.

Ce concept appelle ainsi à identifier et à analyser les éléments du racisme qui s'articulent et s'amplifient dans leur interaction avec le sexisme, mais aussi le classisme ou les inégalités liées aux différents permis de séjour. Il permet de mettre en lumière la manière dont *le racisme produit des formes de sexualisation, de relations genrées et de stéréotypes du masculin et du féminin qui sont spécifiques aux Noir.e.s* en Suisse, mais qui restent peu relevées au sein des discours juridiques, politiques et culturels qui prévalent. Il permet de thématiser et d'identifier les effets de ces éliminations.

*Illustrations tirées du rapport du CRAN*

Exemple de fait impliquant une femme Noire (p.54) :

**Fribourg : Une femme Noire « *sent trop fort* » et doit quitter le restaurant !**

Le patron de cet établissement jure que les Africains sont les bienvenus chez lui... Sauf cette femme Noire qui raconte sa mésaventure causée par un cher parfum. En effet celle-ci s'était mise un parfum, pourtant de marque (Guerlain) qui « *sentait trop fort* » pour les clients d'un café fribourgeois, selon le patron. « *Je me suis sentie humiliée* », a confié la dame qui a dû quitter le restaurant. (*Le Courrier, La Liberté*, 02.11.2006)

Fait impliquant un homme Noir (p.91):

«*Les Suisses de souche ne sont-ils pas assez beaux pour représenter leur région?*», «*Choix non représentatif*», effet d'un «*multiculturalisme pervers*»... Depuis l'élection de Souheila Yacoub et d'Ulysse Freitas, d'origine béninoise, en tant que Miss et Mister Suisse romande, le 15 décembre dernier, les commentaires courroucés fleurissent sur la blogosphère nationaliste. En cause: rien de moins que la couleur de peau de monsieur, ainsi que les origines maghrébines de mademoiselle. Comme en 2008 à l'occasion de couronnement de Whitney Toyloy à Miss Suisse, c'est d'abord le parti ultra-nationaliste PNOS qui est monté au front dimanche, par l'intermédiaire de son responsable romand Philippe Brennenstuhl, toujours très remonté contre le «mondialisme». Des réactions ont ensuite suivi jusque sur divers blogs en Suisse et même sur celui d'un sympathisant du Front National, en France.

«*J'y étais préparé, confie Ulysse, avec le temps on se crée une certaine carapace.*» Né à Genève, Suisse de cœur et de papiers, il explique répondre régulièrement à la question de ses «origines», parfois au prix d'une certaine lassitude. «*Quand on me demande d'où je viens, je dis que je viens de Genève. Ce sont mes parents qui viennent du Bénin.*» (*Le Matin*, 17.12.2012)

- **racisme institutionnel**

Développée par de nombreux auteur.e.s depuis les années 80, la notion de racisme *structurel* ou *institutionnel* qualifie les manifestations et les conséquences du racisme qui sont produites dans les principales institutions (sociales, politiques et culturelles) structurant une société donnée. Le racisme structurel ou institutionnel s'exprime ainsi au sein des institutions étatiques, des médias, des institutions éducatives, ou encore des institutions économiques, il circule au sein de la sphère et des organisations publiques et semi-publiques (y compris les réseaux sociaux et internet).<sup>21</sup>

21 Solomos, J., & Back, L. (1996). Theoretical perspectives. In *Racism and society* (pp. 1-29). Houndmills: Macmillan. ; Bonilla-Silva, E. (1997). Rethinking Racism: Toward a Structural Interpretation. *American Sociological Review*, 62(3), 465-480.

Il convient à cet égard de faire une distinction entre deux catégories de pratiques institutionnelles (qui sont souvent liées). D'une part, le racisme est produit par *les pratiques institutionnelles hégémoniques, non directement répressives*. Dans ce cas, le racisme institutionnel émerge des *discours* dominants, à savoir des mots et des écrits le plus souvent articulés par les élites : Teun van Dijk stipule ainsi que « la notion de « racisme institutionnel » recouvre l'ensemble des pratiques discursives organisées des élites, telles qu'elles sont représentées par les débats parlementaires, la presse, les textes administratifs, le discours tenu par les autorités, gouvernementales et municipales, ainsi que les manuels scolaires et universitaires. »<sup>22</sup>

D'autre part, le racisme institutionnel s'ancre dans *les pratiques et discours institutionnels qui détiennent le monopole de la violence légitimes* à l'instar de la police, des forces douanières, des institutions de détentions carcérales ou administratives ou médicales ou encore de la force militaire. Dans ce cas de figure, le racisme renvoie à des *actes ou des non-actes* et se définit en tant que probabilité accrue d'exposition à la violence et à la mort<sup>23</sup>.

#### *Apports analytiques pour la présente étude*

Les discours intellectuels, juridiques et politiques dominants en Europe depuis la deuxième guerre mondiale tendent à définir le racisme comme un phénomène privé, individuel irrationnel, intentionnel, et exceptionnel. L'approche structurelle appelle à appréhender le racisme en tant que phénomène *public, normalisé et légitimé* et donc sans cesse renouvelé. De plus, cette approche s'intéresse moins aux individus et aux intentions qui sont les sources d'actes et de discours racistes et met davantage l'accent sur les *processus* (souvent non intentionnel), *leurs interactions et leurs conséquences* sur les individus et les groupes exposés au racisme.

Dans le cas de la Suisse, une approche institutionnelle doit prendre en compte l'importance des institutions de la démocratie directe (campagnes et votations en lien avec les politiques de l'immigration et de l'intégration, mais aussi en lien avec la norme pénale contre les discriminations raciales) et du fédéralisme (pouvoir discrétionnaire et monopole de la violence légitime dévoué au commune), elle doit également être attentive aux institutions supra-nationales (Union européenne, conseil de l'Europe, Onu) qui impactent les discours et les pratiques suisses et qui constituent aussi des référents pour l'anti-racisme.

#### *Illustrations tirées du rapport du CRAN*

Impliquant des hommes (pp.44 et 24)

---

22 van Dijk, T. A. (2005). Le racisme dans le discours des élites. *Multitudes*, 2005 / 4(23), p.43.

23 Gilmore, R. W. (2006). *Golden Gulag; Prisons, Surplus, Crisis, and Opposition in Globalizing*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.

#### **Lugano : Mort suspecte d'un Noir en prison**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2004 un jeune Nigérian de 17 ans meurt dans une prison dans le Tessin. Il avait été incarcéré suite à une descente musclée des policiers dans un centre de requérants à Lugano. Selon la version des policiers, il se serait pendu dans sa cellule. Vu le doute qui plane sur les réelles circonstances de la mort du jeune Noir, des Africains du canton ont manifesté les 9 et 10 septembre dans les rues de Lugano. Ils ont dénoncé les conditions pénibles de détention et exigé toute la lumière sur cette affaire. (*La Liberté*, 11.09.2004)

#### **Sion : Rejet d'un recours après la mort d'un requérant nigérian**

Le Tribunal cantonal valaisan a rejeté le recours de la famille du requérant d'asile nigérian mort en prison en mai 2001 contre la décision du juge instructeur de ne pas ouvrir d'enquête. Le tribunal admet que les policiers impliqués ne pouvaient prévoir le décès. Le requérant avait succombé après avoir résisté à son renvoi le 1<sup>er</sup> mai 2001. (*ATS*, 19.3.2002)

Impliquant des femmes (p.63)

#### **Genève : Affaire du décès de la Guinéenne clandestine classée**

Après le procureur général Daniel Zappelli, la Chambre d'accusation de Genève a classé l'affaire de la jeune Guinéenne tombée du 5<sup>e</sup> étage de son balcon. Elle exclut tout abus d'autorité de la part des deux gendarmes venus frapper à la porte de l'appartement la nuit du drame. Paniquée et craignant d'être expulsée de Suisse, la clandestine de 25 ans qui logeait chez sa cousine, aurait tenté de s'enfuir en passant d'un balcon à l'autre. Elle aurait fait alors fait une chute mortelle. L'avocat de la famille Vincent Spira, qui a confirmé hier le classement de l'affaire annoncée dans la *Tribune de Genève*, avait porté plainte pour abus d'autorité. Me Spira renonce à faire recours auprès du Tribunal fédéral, les chances d'aboutir étant quasi nulles. (*ATS*, 21.1.2008)

- **racisme sans race ou « racelessness »**

Les théoriciens critiques de la « race » spécialistes de l'Europe tels que David Theo Goldberg ou Fatima El-Tayeb mobilisent la notion de *racisme sans race* (« *racelessness* ») pour signifier que la production des racismes contemporains fonctionne le plus souvent sans référence explicite à des catégories et des termes raciaux. Le racisme sans race ou « nouveau racisme » a émergé dans le cadre du repositionnement vis-à-vis des théories et des pratiques racistes opéré par les pays d'Europe occidentale continentale au sortir de la deuxième guerre mondiale. La *racelessness* renvoie à un désir d'évaporation de la race soutenu par des politiques et des mécanismes discursifs qui évacuent, extériorisent et exotisent toutes les références et les positions sociales marquées par la « race », par exemple par le biais de formules évasives (le terme « migrant de troisième génération » pour désigner une minorité raciale), de logiques de déni (« ce n'est pas du racisme, on ne voit pas les couleurs ») ou encore de renvoi à l'ailleurs spatial ou temporel (« le racisme c'était avant », « le racisme touche l'Afrique du sud et les USA »). De telles logiques reproduisent le racisme par le biais de références à la culture, à l'authenticité ou à la nation ou par le biais d'usages d'images racialisées, mais non reconnues explicitement comme telles. Pour le cas de la Suisse, Patricia Purtschert, Barbara Lüthi et Franceska Falk ajoutent, que le racisme sans race est renforcé par un phénomène d'*amnésie coloniale* qui alimente la conviction que l'histoire de la Suisse n'a rien à voir avec les pratiques et les discours raciaux qui ont légitimé le colonialisme.<sup>24</sup>

24 Michel, N. (2014) *Quand les mots et les images blessent : Postcolonialité, égalité et politique des actes de discours en Suisse et en France*, Univ. Genève, SES Thèse 872, pp. 225-229

## Apports analytique pour la présente étude

La notion de « racisme sans race » propose d'analyser le racisme en tant que phénomène qui ne dit pas toujours son nom. Elle appelle 1) à identifier les grammaires raciales sous-jacentes aux mécanismes qui mobilisent une sémantique de la différence, de la nation, ou encore de l'immigration ou qui passent souvent par des imaginaires et des images plutôt que par des mots, 2) à saisir comment les minorités raciales, parce qu'elles ne peuvent pas faire l'économie d'un recours à des catégories raciales pour décrire leur position et leurs expériences du racisme, courent le risque d'être taxées de racisme, 3) à différencier deux registre de luttes contre le racisme : l'*anti-racisme* de l'*anti-racialisme* : le premier registre cherche à défaire le racisme en rappelant son histoire, ses causes et ses modes d'expression, le second privilégie l'effacement des termes racialisées de la sphère du dicible sans s'atteler à la question des causes historiques, sociales et politiques des formes d'exclusion qui s'appuient sur la différenciation raciale.

### Illustrations tirées du rapport du CRAN

Cas emblématiques de racisme par interpellation des images, le jeu « qui a peur de l'homme Noir ? » mis en question (pp. 85 et 97)

#### **Valais : Et si le jeu «*Qui a peur de l'homme Noir?*» s'appelait plutôt «*Qui a peur de l'homme Juif?*»**

Le débat fait rage en Valais. Des parents dénoncent le fait que leur fils métis s'est vu proposer ce jeu en cours de gym. Faut-il bannir de notre vocabulaire la question «*Qui a peur de l'homme noir?*» De prime abord, ce n'est qu'un jeu de poursuite qui se pratique dans les cours de gymnastique et sous les préaux d'école. Mais le nom qui lui est donné suscite le débat en Valais. A Monthey, les parents de quatre enfants métis sont partis en guerre contre ce qu'ils qualifient de «*racisme pur et simple*».

L'histoire débute en mai 2010. Hedi Putallaz, marié à une Afro-Américaine, découvre, scandalisé, que parmi les jeux pratiqués dans l'école figure «*Qui a peur de l'homme Noir*». Il obtient de l'école le retrait du jeu, puis le changement du message, par l'appellation «*Le loup dans la bergerie*». Mais, le mois dernier, un professeur de gymnastique a une nouvelle fois proposé au fils Putallaz de jouer à «*l'homme Noir*». Pour Hedi et son épouse, Aleiah, c'en était trop! Ils reprennent contact avec l'école et aussi avec le Service de l'enseignement valaisan. Leur exigence: «*Une directive officielle du Canton doit dire que cette appellation est changée*». Car, précisent-ils, le terme reste utilisé dans d'autres écoles du canton. Leur credo: «*Le Valais ne doit pas être considéré comme le Mississippi de la Suisse!*»

«*Anodin*», selon le chef du Service valaisan de l'enseignement : «*Si, à l'échelle du canton, nous décidions d'appeler ce jeu «*Qui a peur du loup?*» nous nous mettrions aussi des gens à dos*». Anecdote? Plutôt un «*déni*» pour les Putallaz. «*Jouer à «*l'homme noir*», c'est comme retourner à ce passé hideux qu'ont vécu mes ancêtres*», estime Aleiah Putallaz. «*Si ce jeu s'appelait «*Avez-vous peur de l'homme Juif*» ou «*de l'homosexuel*», comment réagiriez-vous?*» renchérit son époux.

Un avis partagé par la Commission fédérale contre le racisme, qui rappelle que la Constitution interdit toute discrimination du fait, notamment, de la race. Cette façon de stigmatiser les «*personnes de couleur*» en tant que «*bougres imbéciles*» fait référence au temps du colonialisme; «*c'est une attitude que l'on peut par conséquent qualifier aujourd'hui de raciste* ». Hedi et Aleiah Putallaz, eux, maintiennent leur exigence de voir le Canton intervenir. A défaut, menacent-ils, ils déposeront plainte. «*Notre combat est juste. Dans un Etat de droit, personne ne peut dire que nous avons tort*». S'il le faut, ils iront jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. (*Tribune de Genève*, 17.10.2011)

### **Lausanne : Le jeu « *Qui a peur de l'homme Noir?* » au centre d'un débat**

Cyril Bouquet, professeur de management à l'IMD (Institute for Management Development) à Lausanne, s'est fâché que son enfant ait joué à «*Qui a peur de l'homme noir?*» durant un cours de tennis donné à Vidy, fin juillet. Il a retiré aussitôt son enfant, avant d'alerter ses collègues par courriel, provoquant des réactions outrées de Suisse et de l'étranger, notamment en Amérique. Le club évoque une maladresse. Dans ce jeu, qui a déjà provoqué la polémique en Suisse, notamment en Valais, les enfants courent pour échapper à une personne nommée «*homme noir*» ou «*homme en noir*».

Choqué, ce Canadien, dont le fils est métis, est allé demander des explications au directeur du club, mais il estime avoir été mal reçu. «*Au lieu de s'excuser et d'indiquer que cet incident ne se reproduirait plus, le responsable du Tennis club de Vidy m'a dit que c'était plutôt moi qui avais un problème et qu'il n'y avait aucun racisme dans ce jeu. Des gens sur place ont d'ailleurs pris sa défense.*» Furieux, Cyril Bouquet partage le jour même son indignation sur internet. Pour le directeur de l'école (qui, enfant, a lui aussi pratiqué le jeu), «*ce jeu existe depuis des lustres et les étudiants l'ont mené sans mauvaise intention, raison pour laquelle je n'ai pas jugé utile de m'excuser. Ce Monsieur a eu raison de souligner la chose, car je reconnais que le titre du jeu est maladroit. En revanche, je récusé les accusations de racisme* ». (*Le Temps*, 14.08.2014)

Un exemple de déplacement de la sémantique du racisme vers la sémantique de l'intégration (p.98)

### **Valais : Freysinger ne veut plus de substituer une «*Semaine pour l'intégration*» à la «*Semaine d'actions contre le racisme*» de l'ONU**

Une directive cantonale déclenche un tollé en Valais. Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS) et vice-président national du parti raciste et xénophobe UDC, a donné l'ordre au Service de la population et des migrations de renommer pour le Valais la «*Semaine*

*d'actions contre le racisme*», a indiqué Slobodan Despot, chargé de la communication externe du département, confirmant une information publiée vendredi dans *Le Temps*. «*C'est pour donner un signe positif vers l'intégration plutôt que de dénoncer le racisme, ce qui ne constitue pas un message positif donné aux immigrés*». La Semaine d'actions contre le racisme s'inscrit dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale organisée chaque 21 mars par l'ONU. Vu cette appellation internationale, comment imposer un changement de nom aux communes ou aux organisations participantes qui refuseraient? «*Si des personnes ne sont pas d'accord, ce sera à elles de le dire et d'argumenter*», répond Slobodan Despot. (*ATS/Newsnet/Le Matin*, 14.11.2014)

## **• Le racisme comme grille de lecture des corps**

### *Définition*

D'après Stuart Hall, la « race » renvoie à l'un des grands systèmes de classification de la différence. Selon ce système, le « corps est un texte » : « Nous regardons de plus en plus près ces différences toutes fines, même quand elles sont minuscules, et quand notre système de classification semble fonctionner (...) nous nous mettons à faire toutes sortes de combinaisons: alors elle a plutôt un gros nez, des cheveux plutôt crépus, un postérieur relativement gros, donc on va la ranger là (...) nous sommes des lecteurs de la race. » A la suite de Frantz Fanon, Stuart Hall avance que la race associe les corps à un schéma composé « d'histoire, d'anecdotes, de métaphores et d'images, et qui construit la relation qu'entretient le corps avec l'espace culturel et social qu'il occupe ». Le racisme renvoie ainsi

aux pratiques de classification de hiérarchisation et d'exclusion qui font appel à cette grille de lecture et qui s'ancrent dans l'histoire du colonialisme et de l'esclavage.<sup>25</sup>

#### *Apports analytiques pour la présente étude*

Le racisme est associé à la visibilité de certains corps (une visibilité souvent réduite à la question de la couleur de peau). L'approche qui stipule que le racisme se nourrit de la production de corps comme textes, appelle à identifier les mécanismes de la *construction historique et culturelle de cette visibilité* (et en contrepoint, des corps qui ne sont pas marqués comme visiblement différents). De plus, cette approche met en lumière la multiplicité des modes d'expression du racisme – non verbal, verbal, affectif, gestuels, iconographiques - qui viennent transformer les corps en textes ; elle appelle également à rendre compte de l'expérience vécue de celles et ceux qui sont attachés à des corps lus comme « différents racialement » et « noirs » pour saisir l'opération protéiforme, sans cesse renouvelée et intime du racisme.

*Illustration tirée du rapport du CRAN (p.91)*

#### **Suisse romande : Le plus beau Suisse-romand est Noir, mais cela ne plait pas à tout le monde**

«*Les Suisses de souche ne sont-ils pas assez beaux pour représenter leur région?*», «*Choix non représentatif*», effet d'un «*multiculturalisme pervers*»... Depuis l'élection de Souheila Yacoub et d'Ulysse Freitas, d'origine béninoise, en tant que Miss et Mister Suisse romande, le 15 décembre dernier, les commentaires courroucés fleurissent sur la blogosphère nationaliste. En cause: rien de moins que la couleur de peau de monsieur, ainsi que les origines maghrébines de mademoiselle. Comme en 2008 à l'occasion de couronnement de Whitney Toyloy à Miss Suisse, c'est d'abord le parti ultra-nationaliste PNOS qui est monté au front dimanche, par l'intermédiaire de son responsable romand Philippe Brennenstuhl, toujours très remonté contre le «mondialisme». Des réactions ont ensuite suivi jusque sur divers blogs en Suisse et même sur celui d'un sympathisant du Front National, en France.

«*J'y étais préparé, confie Ulysse, avec le temps on se crée une certaine carapace.*» Né à Genève, Suisse de cœur et de papiers, il explique répondre régulièrement à la question de ses «origines», parfois au prix d'une certaine lassitude. «*Quand on me demande d'où je viens, je dis que je viens de Genève. Ce sont mes parents qui viennent du Bénin.*» (Le Matin, 17.12.2012)

## 4. Conclusion : recommandations pour les entretiens d'experts et les focus group

Notre synthèse du rapport du CRAN articulée à notre discussion d'une grille de lecture postcoloniale et critique de la « race » nous amène à formuler une série de recommandations théoriques, conceptuelles et analytiques ainsi que méthodologiques pour les prochaines étapes de la présente étude.

---

25 Hall, S. (2013). *Identités et culture II, Politique des différences*. Paris: Editions Amsterdam.

## Recommandations théoriques, conceptuelles et analytiques

- **Adopter une définition du terme “Noir.e” similaire à celle qui est élaborée par le CRAN**

Dans la note 6 de la page 7 de son rapport, le CRAN propose d'adopter le terme "Noir" dans un but de simplification de la « diversité sémantique (« Noir », « personne de couleur », « métis », etc...). Il adopte le terme dans un sens restreint qui désigne la communauté noire dans sa "spécificité historico culturelle" qui désignent les afro-descendants ainsi que dans un sens large qui qualifie toute personne ayant la peau foncée (comprenant ainsi les Asiatiques, Océaniens etc... qui peuvent aussi être exposées au racisme anti-Noir.e. Son rapport se consacre néanmoins en priorité aux expériences et faits relatifs aux personnes qui tombent sous la dénomination restreinte. Nous considérons que cette dénomination restreinte est appropriée dans le cadre de la présente étude. En effet, **l'analyse du rapport nous conduit à poster l'hypothèse d'une spécificité du racisme qui touche plus particulièrement les personnes afro-descendantes, à savoir des personnes dont les corps sont lus dans un lien avec le continent africain ou avec la diaspora africaine disséminée autour de l'Atlantique. Historiquement, les afro-descendant.e.s sont marquées par l'héritage de l'esclavage, de la traite négrière et du colonialisme. Politiquement et socialement, elles sont exposées à des formes de racisme invasives, cumulatives et souvent non reconnues.** Nous recommandons d'appréhender l'expérience vécue de ce racisme et des résistances singulières qui se sont développées à son encontre comme les sources communes de la catégorie « Noir.e ».

- **Intégrer les grilles de lecture postcoloniales et critiques de la « race » du “racisme anti-Noir.e” exposées ci-dessus** (« racisme au quotidien », « racisme genré », « racisme institutionnel », « racisme sans race », « le racisme comme grille de lecture des corps » ), **et mobiliser les huit catégories d'expression du racisme pour l'élaboration de l'enquête qualitative** (« Atteintes physiques proférées par des civils », « Abus de pouvoir de la part de la police », « Discrimination », « Injures », « Moqueries », « Expression de dégoût, refus de contact », « Expression d'une supériorité de la « race » blanche / d'une infériorité de la « race » noire », « Expression et/ou sentiment de non-appartenance à la société suisse »)

Nous considérons qu'un dessin de recherche qui combine ces perspectives et cette typologie permettra de faire émerger et d'analyser la spécificité des expériences vécues de racisme des enquêté.e.s. De plus elles permettront également de recouvrir des formes peu ou pas explorées par le rapport du CRAN, à savoir le racisme anti-Noir.e à l'encontre des femmes, la dimension relationnelle du racisme (par ex. l'exploration de l'impact sur les relations de délit de faciès touchant les pères, les frères, ou les partenaires), le racisme visuel (dans les représentations iconographiques et imaginaires), et enfin le racisme dans et par les médias.

- **Intégrer les quatre facteurs contextuels à l'élaboration et la conduite des enquêtes qualitatives**

La Suisse se présente dans le rapport du CRAN comme un contexte particulier pour l'expression du racisme anti-Noir.e marqué par des discours et images publics qui

produisent un environnement visible hostile, un arsenal juridique peu protecteur, une gouvernance de la lutte contre le racisme anti-Noir.e fragmentée et des médias ne relayant que peu les voix associatives et politiques de la communauté Noire. Il nous semble important de sonder et de préciser la teneur et l'impact de ces facteurs contextuels dans le cadre des enquêtes qualitatives, particulièrement dans le cadre des entretiens avec des expert.e.s du racisme anti-Noir.e. **Nous recommandons également la prise en compte de l'histoire de l'esclavage et du racisme colonial propre à la Suisse et l'hégémonie blanche qui la caractérise** pour faire sens de ces facteurs contextuels et de leur portée contemporaine.

- **Privilégier une définition de la « majorité blanche » en tant que « norme »**

Les formes d'expression du racisme dégagées du rapport indiquent que le racisme anti-Noir.e participe aussi de la reproduction de la blanchité, non pas comme majorité numérique, mais comme norme corporelle et culturelle. **Nous recommandons que l'effet de la norme de la blanchité sur les expériences vécues des Noir.e.s mais aussi sur les possibilités de thématisation publique du racisme anti-Noir.e soit pris en compte dans l'élaboration et la conduite des deux enquêtes qualitatives.**

## Recommandations méthodologiques

Pour les focus group, nos recommandations sont les suivantes :

- **Elaborer un dispositif d'entretien collectif qui a recours à l'élicitation par un témoignage tiers**

Dans le cadre de l'entretien collectif (focus group), l'effet de groupe peut débloquent des expressions, créer des solidarités, rendre les non-dits au sujet d'un thème sensible - comme l'expérience vécue du racisme - accessibles. De plus, la communication en groupe a pour effet d'explicitier la construction du sens dans l'interaction. En revanche, l'entretien collectif n'offre pas l'intimité garantie dans le cadre de l'entretien individuel. Raconter une expérience vécue peut être difficile face à des personnes inconnues. Pour pallier à ce potentiel effet inhibant, nous proposons de mettre en place un dispositif de conduite d'entretien en procédant par *l'élicitation par un témoignage tiers*. En présentant des témoignages relatant des expériences de racisme anti-Noir.e aux participant.e.s, ils et elles pourront réagir à ces témoignages en parlant de leurs potentielles expériences vécues, en apportant des éléments sur la façon dont ils et elles ont réagi dans une situation semblable, l'aide éventuelle qu'ils et elles ont rencontré ou auraient souhaiter trouver<sup>26</sup>. La mise en dialogue des participant.e.s à des témoignages relevant des huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e définies sur la base du rapport du CRAN aura éventuellement pour effet de faire émerger de nouvelles formes d'expression, ou au contraire de confirmer cette typologie.

---

26 Nous combinons plusieurs approches méthodologiques : celle des focus groups « classique » (Kitzinger, 1995 ; Krugger & Casey, 2008), celle de l'élicitation par les supports visuels mobilisée par les recherches de l'Ecole de Chicago, ainsi que des approches issues des enquêtes de conscientisation (Morvan, 2012). L'idée étant de construire un dispositif d'enquête adapté aux besoins de la recherche,

- **L'usage des témoignages et faits marquants collectés par le CRAN**

Nous recommandons de puiser des exemples significatifs des huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e dans la base de données établie par le CRAN comme outil d'éllicitation et d'incitation à la prise de parole dans le cadre des focus groups.

- **Conduire des entretiens non-mixtes**

Les enquêtes menées en 2000 et 2003 par le CRAN comportent un biais considérable du fait qu'elles ont été réalisées par questionnaire dans la rue et par des hommes uniquement. Une très faible partie des personnes interviewées sont des femmes, ce qui a une incidence sur les résultats en termes de types d'actes de racisme subi. En effet, bien que l'ensemble des formes d'expression du racisme anti-Noir.e touchent les hommes et les femmes, les cas recensés montrent que leurs occurrences et leurs modalités peuvent varier. Les violences policières touchent principalement les hommes, alors que les femmes subissent des interpellations racistes sur leur non-conformité aux normes de beauté de la féminité blanche. La disproportion entre les cas impliquant des hommes et ceux impliquant des femmes ne permet cependant pas d'établir des comparaisons en termes de genre valables, mais incite à porter une attention particulière aux femmes dans le cadre de la présente étude afin d'identifier d'éventuelles formes d'expression du racisme anti-Noir.e touchant particulièrement les femmes. L'entretien non-mixte, permettra d'orienter le récit sur des expériences communes liées au genre.

Notre recommandation pour les entretiens individuels avec les expert.e.s est la suivante :

- **Orienter les entretiens d'expert.e.s autour du contexte et de son évolution**

Les experts, en tant qu'observateurs du racisme anti-Noir.e, pourront se prononcer non seulement sur les éléments contextuels de la gouvernance du racisme anti-Noir.e en Suisse que sur leur positionnement vis-à-vis de celui-ci. L'histoire et les facteurs d'évolution de la pratique et l'engagement dans le cadre de leurs organisations respectives viendront éclairer les transformations et l'évolution du contexte lui-même.